

Le 29 février 2024

PROTOCOLE 2024 CDS/SOPS : LA GRANDE DÉSORGANISATION



Rouage essentiel dans la gestion des salles de contrôle, le Chef De Salle (renommé SOPS) fait l'objet d'une profonde remise en cause de la part de l'administration dans le Protocole en cours de discussion.

L'administration va jusqu'à lui enlever son titre de CHEF, sachant pertinemment que les titres ne sont jamais anecdotiques dans la fonction publique. Passons en revue ce projet de désorganisation, déconnectée de l'opérationnel, à l'image d'un texte protocolaire devenu illisible depuis les organismes.



UN NOMBRE RÉDUIT DE 25 %

L'objectif initial était assumé : la gestion traditionnelle des salles de contrôle par les CDS devait laisser place à un collège de 12 à 18 contremaîtres formés selon les mêmes standards que les encadrants de la DGAC ; le début d'une gestion de salle 2.0. Face à l'opposition des syndicats l'administration a revu sa copie et bifurqué sur un schéma intermédiaire : réduire dans un premier temps leur nombre de 25 % avec un passage de 4 CDS à 3 SOPS par équipe. Mais la DSNA associe en parallèle un fonctionnement dégradé, une possible étape pour faciliter le retour du désiré collège lors d'une prochaine échéance.

UNE ORGANISATION INCOMPATIBLE AVEC LES IMPÉRATIFS DE SÉCURITÉ

Chacun en conviendra, le rôle du CDS est essentiel, au même titre que celui des PC, pour garantir un haut niveau de sécurité. Il en va donc de même pour les impératifs en

matière de gestion du stress et de la fatigue. Or, alors que l'administration a rabâché que ces items étaient une priorité du protocole, elle prend le contrepied dans sa nouvelle organisation des SOPS, en oubliant les garde-fous les plus évidents. A titre d'exemple elle envisage des tenues de poste pouvant aller jusqu'à 6h consécutives et des temps de pause réduits.

Pire encore, en terme d'organisation c'est une logique comptable qui l'emporte, avec une limitation à 3 SOPS par période de 24 heures (2 sur la journée + 1 sur la nuit), limitant ainsi les recouvrements, les possibilités de décisions concertées pendant les pics d'activité et le partage des tâches en cas d'incident.

Cette volonté de désorganisation sur une fonction aussi sensible interroge sur le réel objectif recherché.

L'administration aurait dû se concentrer sur une meilleure reconnaissance de cette fonction clé qui assure le fonctionnement opérationnel et la sérénité des salles de contrôle au même titre que les chefs de tour dans les approches. A la place elle retient une logique comptable, plausible dernière étape avant le grand saut vers le collège. Elle veut réduire, rationaliser, en dépit de fondamentaux de sécurité. Charge aux ICNA, encore une fois de s'adapter et de faire aussi bien ou mieux avec moins... Une telle orientation sur un poste si sensible n'est pas acceptable et la copie doit être revue avec de nouvelles garanties sous peine de générer un rejet massif.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

